



**Procès-verbal
de l'Assemblée générale annuelle
de l'École La Martinière**

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS
ÉCOLE LA MARTINIÈRE**

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle tenue le
1^{er} septembre 2020 à 18 h 30.
Au Gymnase de l'école La Martinière

1. MOT DE BIENVENUE

La directrice de l'école, madame Marie-Claude Nolin, souhaite la bienvenue aux parents. Madame Nolin présente madame Nadine Lévesque, présidente du Conseil d'établissement, qui assurera l'animation de cette assemblée. L'ouverture de l'assemblée se fait à 18h33.

Monsieur Pierre Lefebvre est présent pour le côté technique si le vote par Doodle doit être utilisé pendant la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Karine Barma et appuyé par Monsieur Yves Thériault

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. BRÈVE PRÉSENTATION NOUVELLE GOUVERNANCE SCOLAIRE

La directrice présente aux parents présents la nouvelle gouvernance scolaire en fonction depuis le mois de février 2020.

4. ÉLECTIONS

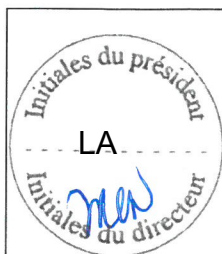
4.1. Nomination d'un président d'élection

Par acclamation, monsieur Yves Thériault sera le président d'élection.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CE 20/21-001

CE 20/21-002



**Procès-verbal
de l'Assemblée générale annuelle
de l'École La Martinière**

CE 20/21-003

4.2. Nomination d'un secrétaire d'élection

Par acclamation, madame Andrée Rioux sera la secrétaire d'élection.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.3. Nomination de deux scrutateurs

Monsieur Pierre Lefebvre sera le scrutateur de la soirée.

4.4. Procédure pour la mise en nomination

Madame Levesque expose les règles d'élection pour la composition du Conseil d'établissement 2020-2021. Trois postes, d'une durée de deux ans, sont vacants pour la présente année scolaire.

4.5. Rapport annuel

Madame Lévesque, présidente du Conseil d'établissement, présente le rapport annuel du Conseil d'établissement 2019-2020.

4.6. Élection des membres du conseil d'établissement

Lors de la mise en candidature, quatre parents ont manifesté de l'intérêt à occuper un poste au sein du Conseil d'établissement.

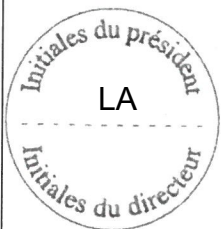
Chaque candidat se présente brièvement.

Par acclamation, les nouveaux membres du Conseil d'établissement sont :

- Madame Karine Barma
- Monsieur Jonathan Fortin
- Madame Laure Atangana
- Parent substitut : Marianne Croteau

5. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

La directrice répond aux questions de l'assemblée.



**Procès-verbal
de l'Assemblée générale annuelle
de l'École La Martinière**

CE 20/21-004

6. PARMI LES PARENTS MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT, ÉLECTION DU REPRÉSENTANT ET DE SON SUBSTITUT AU COMITÉ DE PARENTS

Madame Karine Barma se propose pour représenter le Conseil d'établissement au Comité de parents. Madame Laure Atangana se propose comme substitut au Comité de parents.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Madame Karine Barma membre, et résolu :

QUE la séance soit levée, à 19 h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Hangana

(signature)

La présidente

manila

(signature)

La directrice

CE 20/21-006